

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 57

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 21 Octobre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET

OBJET

Contournement de Martigues-Port de Bouc. Avis du Département sur le classement de la future infrastructure en route express

**Direction Générale Adjointe de l'Équipement du Territoire
Direction des Routes
13644**

PRESENTATION

Le contournement de Martigues – Port-de-Bouc est une opération routière conduite par les Services de l'Etat pour un montant estimé à 145 M€

Du 20 janvier au 8 mars 2016, ce projet a fait l'objet d'une enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique conjointement à la mise en comptabilité des documents d'urbanisme et le classement des voiries dans la catégorie des routes express.

Concernant le classement en route express, le rapport de la commission d'enquête a émis un avis favorable avec une réserve (que l'Etat a intégré depuis au projet) : limitation de la vitesse des usagers à 90 km/h sur l'ensemble du contournement.

En application des dispositions de l'article L.151-2 du Code de la voirie routière, s'agissant d'une route nouvelle, l'arrêté de déclaration d'utilité publique du projet doit être pris après enquête publique et avis des départements et des communes dont le territoire est traversé par la route. Par courrier en date du 25 août 2016, l'Etat a sollicité l'avis du Département sur ce point.

Après analyse des éléments transmis par le Préfet, il apparaît que ce classement n'aura pas d'impact en termes de report de trafic sur le réseau routier départemental. Les usagers exclus par ce classement (piétons, cycles et engins agricoles notamment) seront en effet amenés à emprunter le tronçon de la RN568 déclassé au profit des communes traversées.

INCIDENCE FINANCIERE

Le classement en route express du contournement de Martigues – Port-de-Bouc n'a aucune incidence financière pour le Département.

PROPOSITION

Je vous propose d'émettre un avis favorable sur le classement du contournement de Martigues – Port-de-Bouc en route express.

Au bénéfice de ces considérations et sur proposition de Monsieur le Délégué aux Routes, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL